



# FORMATION ENTRAINEUR FEDERAL

## Saison 2019/2020

Le Comité départemental de Seine-Saint Denis de Tir à l'Arc, en collaboration avec le Comité régional d'Ile de France de Tir à l'Arc, met en place pour la saison 2019/2020 une formation « Entraîneur Fédéral ».

### Prérogatives

Au sein de l'équipe technique du club, le titulaire du diplôme d'Entraîneur Fédéral contribue à la formation initiale des archers dans les structures affiliées à la FFTA. A ce titre, directement ou en collaboration avec les cadres et les dirigeants du club, il exerce les activités suivantes :

- Participer à l'intégration des débutants dans le milieu associatif,
- Initier et faire progresser les archers,
- Coacher en compétition,
- Gérer, entretenir et régler le matériel mis à la disposition,
- Participer à l'animation de la vie du club,
- Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique.

### Calendrier

- 1<sup>er</sup>, 4 et 5 mai 2019 à Marville
- 30 novembre ou 1<sup>er</sup> décembre 2019, demi-journée pédagogique (lieu à définir),
- 22 septembre, 13 octobre et 3 novembre 2019 au CTS Arc (lieu à confirmer)
- 28 et 29 mars 2020 (Examen).

### Lieu

Marville  
Parc interdépartemental des Sports  
51 avenue Roger Salengro, 93120 La Courneuve

CTS Arc  
Avenue de Champlain  
94 Chennevières sur Marne

### Conditions d'entrée en formation

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc,
- Avoir 16 ans minimum à la date de l'examen,
- Fournir la convention de stage co-signée par le Président de Club et le stagiaire,
- Fournir un projet associatif situant et justifiant la formation du candidat
- Justifier d'un vécu dans le milieu fédéral en figurant ou en ayant figuré sur le classement national d'une discipline internationale (3 compétitions) et avoir une moyenne supérieure ou égale aux minimas suivants :

		Classique	Poulies	BB
Salle	H	500	540	450
	F	475	520	425
FITA - 70m	H	520	625	/
	F	500	600	
Campagne	H	280	350	260
	F	250	330	240
		Arcs traditionnels Arc chasse/Arc droit	Arcs avec viseur Tir libre	Arcs sans viseur BB / poulies nus
3D avant le 01/09/16	H	400	680	510
	F	350	640	490
3D après le 01/09/16	H	240	408	306
	F	210	384	294

### Coût de la formation

Les frais de formation s'élèvent à 150€. Une prise en charge partielle (50%) est accordée aux archers du département.

### Inscription

La pré-inscription se fait via votre espace licencié sur le site de la Fédération : [www.ffta.fr](http://www.ffta.fr)

La convention et le projet accompagnés du règlement à l'ordre du Comité Départemental de Tir à l'Arc de Seine-Saint-Denis, doivent être retournés à :

Sandrine Millon, Commission Formation CD 93  
19 avenue des Tilleuls, 93300 Aubervilliers